

Direction de l'Enfance, de la Petite enfance et de l'Education scolaire
 Pôle Population Education et Solidarité (PPES)
 1, avenue Pierre Salvi
 95500 Gonesse
education@mairie-gonesse.fr
 01 34 45 10 75

**INFORMATIONS TARIFAIRES A L'ATTENTION DES FAMILLES
 INSCRIVANT LEUR(S) ENFANT(S) AUX SERVICES PERISCOLAIRES-EXTRASCOLAIRES
 ET DE RESTAURATION COLLECTIVE**

Accueil Pré et Post Scolaire :

Temps facturé au quart d'heure.

Tarif défini par un taux d'effort en fonction du revenu des familles. (Une révision à la hausse interviendra à compter du 1er septembre 2023).

Tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants.

Le tarif inclut le goûter fourni gracieusement par la Ville de Gonesse aux enfants.

	Tarif Communal
Accueil de loisirs Pré et Post scolaire	1 enfant : Minimum 0.99 € de l'heure Maximum 1.25 € de l'heure Jusqu'à 2 enfants : Minimum 0.98 € de l'heure Maximum 1.24 € de l'heure A partir de 3 enfants : Minimum 0.97 € de l'heure Maximum 1.23 € de l'heure
	Tarif Hors Commune
	Tarif horaire unique 3.10 € de l'heure

Centre de loisirs – mercredi et vacances scolaires :

Temps facturé au quart d'heure.

Tarif défini par un taux d'effort en fonction du revenu des familles. (Une révision à la hausse interviendra à compter du 1er octobre 2023).

Tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants.

Le tarif inclut le goûter fourni gracieusement par la Ville de Gonesse aux enfants.

Attention, le repas de cantine est facturé à part par le prestataire de délégation de service public.

	Tarif Communal
Accueil de loisirs en journée (mercredi / vacances)	1 enfant : Minimum 0.70 € de l'heure Maximum 0.88 € de l'heure
	Jusqu'à 2 enfants : Minimum 0.69 € de l'heure Maximum 0.87 € de l'heure
	A partir de 3 enfants : Minimum 0.68 € de l'heure Maximum 0.86 € de l'heure
	Tarif Hors Commune
	Tarif horaire unique 2.30 € de l'heure

Restauration scolaire :

Tarif en fonction du revenu des familles.

Repas standard réservé dans les délais selon quotients familiaux : repas consommés ou non consommés	
< 10 000 €	2.00 €
10 000 € - 20 000 €	2,65 €
20 000€ - 30 000 €	3.25 €
30 000 € - 50 000 €	3,90 €
> 50 000 €	4.50 €
Repas standard réservé dans les délais Extérieurs	12.30 €
Repas non réservé dans les délais et consommé	7.70 €
Repas non réservé dans les délais et consommé Extérieurs	12.30 €
Repas enfants non-inscrits	7.70 €
PAI	2.00 €
PAI hors commune	3,90 €

Etudes dirigées :

Tarif fixé par délibération du conseil Municipal.

Etudes Dirigées	Tarif unique 2.65 €
-----------------	---------------------